



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 7 – 2009M**

**ANALYSE DE RENTABILISATION EN VUE D'UN INVESTISSEMENT DANS LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent appuie une vaste gamme d'utilisations de l'eau et des terres, notamment l'aménagement urbain et rural, l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie électrique, les loisirs, ainsi que d'autres activités économiques, et que ces activités subissent un impact direct causé par la santé et l'intégrité environnementales de la région;

**ET ATTENDU QUE** la gestion de la fleur d'eau, le contrôle des espèces aquatiques envahissantes, la fermeture des plages et la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'eau des Grands Lacs peuvent coûter cher et exiger d'importantes initiatives d'assainissement en réaction aux problèmes après coup, au lieu de prévenir leur survenance;

**ET ATTENDU QUE** la quantification et la communication de ces coûts offriraient un soutien concret et une justification pour remettre en question le cadre actuel de gestion des eaux, pour la révision des politiques actuelles et pour renouveler les efforts collaboratifs en vue de protéger, de conserver et de restaurer les Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent offrent une gamme de services essentiels à l'écosystème, comme le cycle des éléments nutritifs, la lutte contre les inondations, la régularisation climatique, le maintien de la biodiversité et l'habitat de la faune, entre autres, dont chacun est lié à notre bien-être économique, social et environnemental, mais qui manquent actuellement parfois d'être pris en compte adéquatement dans les indicateurs économiques et les décisions touchant les politiques;

**ET ATTENDU QUE** la recherche, le mappage et l'analyse de ces biens et services de l'écosystème, et d'autres encore, favorisent la compréhension des avantages liés à la protection, à la conservation et à la restauration, et aident à combler les écarts qui existent entre la science et les politiques;

**ET ATTENDU QUE** l'évaluation des valeurs marchandes et non marchandes des marécages et autres aires naturelles peut aider à l'établissement de priorités et à l'imputation de dépenses pour la protection, la conservation et la restauration et qu'elle peut aussi favoriser la participation et le soutien du grand public à l'égard de ces programmes;



**ET ATTENDU QUE** la quantification des avantages de la protection et de la restauration des Grands Lacs peut être utile aux gestionnaires demandant du financement auprès des ministères gouvernementaux municipaux, provinciaux et fédéraux qui accordent une grande importance aux valeurs numériques pour la prise de décisions;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités aimeraient travailler avec les autres paliers du gouvernement pour mesurer la valeur des modalités des services écologiques que les décideurs pourraient intégrer pleinement dans leur cadre de gestion et de politiques;

**ET ATTENDU QU'UNE** récente étude mise sur pied par la *Brookings Institution* a estimé que 26 millions de dollars en investissements dans la protection et la restauration des Grands Lacs générerait une valeur de 50 milliards de dollars d'activité économique, donnant ainsi un rendement sur l'investissement de 2:1;

**ET ATTENDU QUE** la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent a besoin d'importants investissements d'infrastructure liés à l'eau potable, aux eaux usées, aux eaux pluviales, à la restauration des marécages, à la conservation, au transport et autres secteurs;

**ET ATTENDU QUE** les déficits de l'infrastructure actuelle peuvent être en partie gérés par un investissement dans une infrastructure verte, lorsque et si approprié, afin d'éviter les dépenses d'immobilisations importantes, de réduire et de conserver les ressources utilisées et de tirer parti de l'infrastructure existante en mettant l'accent sur de nouvelles techniques novatrices et sur des concepts de mise à niveau;

**ET ATTENDU QU'EXISTE** un besoin d'évaluer la mesure selon laquelle l'investissement en infrastructures vertes parallèles – comme les techniques de conservation et d'efficacité énergétiques, les nouvelles normes de conception qui favorisent l'adaptation au changement climatique, et les solutions « vers l'amont » pour les questions liées à la gestion des eaux pluviales – peut favoriser l'économie d'argent à longue échéance, créer des emplois, réduire les défis liés à la capacité de l'infrastructure et mieux protéger l'environnement des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** dans le cadre du processus du mémoire de coopération de l'Accord Canada-Ontario, les maires et présidents des Grands Lacs ont rencontré les ministres ontariens dans le cadre d'une conférence au sommet en mai 2009 et ont convenu de travailler de concert, en partenariat avec le gouvernement fédéral, les universités, et autres intéressés, sur des études économiques visant à établir la valeur des activités côtières des Grands Lacs, autant pour effectuer une analyse de rentabilisation favorisant les investissements dans les Grands Lacs que pour mesurer le rendement des investissements déjà effectués;

**ET ATTENDU QUE** les investissements liés à la protection, à la conservation et à la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent protégeront la qualité de vie et le bien-



être économique et social des habitants de la région, en plus de préserver ou même de rehausser la santé environnementale à longue échéance du bassin;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, d'État/provinciaux, les Premières Nations et tribus, ainsi que les gouvernements municipaux aux États-Unis et au Canada à travailler en collaboration avec des tiers pour poursuivre la mise en œuvre d'une analyse de rentabilisation favorisant un investissement dans la protection, la conservation et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent, y compris un investissement dans les sciences afin de mesurer, évaluer et surveiller les biens et services écologiques;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, si possible, communiquera l'analyse de rentabilisation effectuée afin de favoriser encore davantage l'investissement dans la protection, la conservation et la restauration des Grands Lacs.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent